

H O M M A G E

— à —

Mademoiselle Marie-Thérèse Archambault

Souvenir du 24 septembre 1917

Toute ta race t'applaudit,
Héroïne de notre guerre,
Au geste — tu n'y songeais guère ! —
Qui t'illustre et qui nous grandit !

Petite enfant de haut courage,
Tu ne sus pas plier le front,
Mais tu résistas à l'affront
Par amour de ton doux langage.

Le verbe français a ses droits;
Pour lui nous livrons la bataille:
Qu'importe, pour vaincre, qu'il faille
Attendre un peu, souffrir parfois !

Insultes, dédains et menaces
N'effrayent que les cœurs trop mous;
Gloire à cette enfant de chez nous !
Honneur aux volontés tenaces !

Toute leçon noble à nos yeux
Évoque des figures chères,
Et Madeleine de Verchères
Sourit à ce geste pieux.

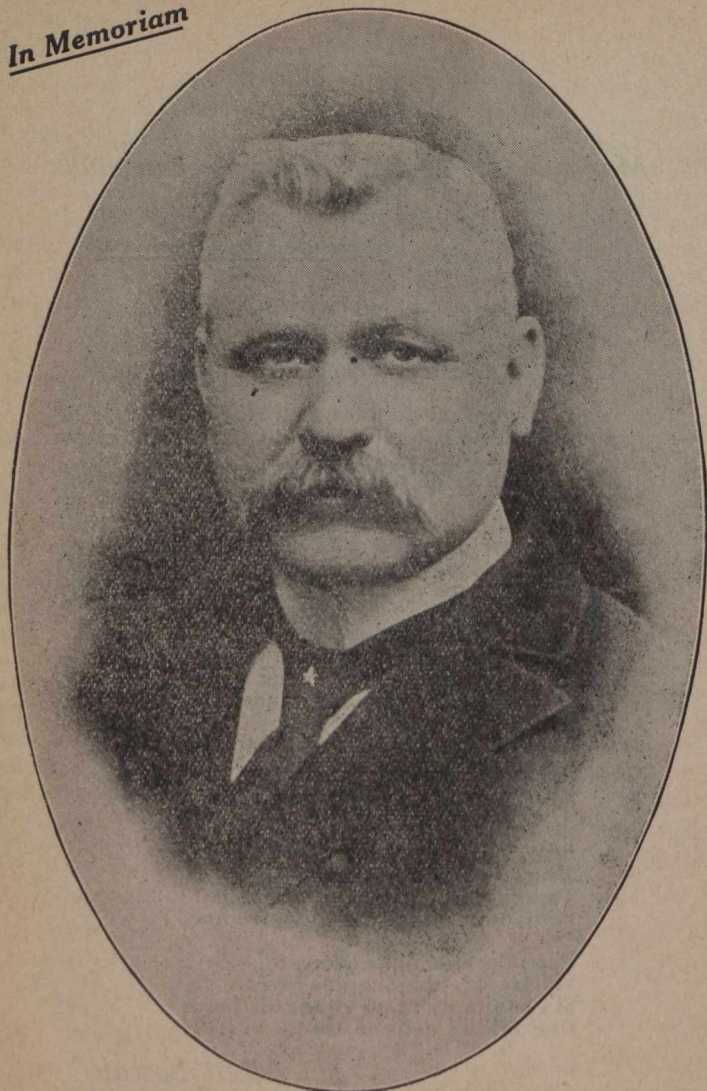
Brave petite Canadienne,
J'inscris avec dévotion
Ta simple et française action,
Pour que ton pays s'en souvienne.

Dans l'avenir nous avons foi,
Malgré la haine qui s'exerce,
Si chaque mère en chantant berce
Une fillette comme toi !

Albert Lozeau

12 novembre 1917

In Memoriam



ANTHONY FREELAND

Membre de la Commission scolaire catholique d'Ottawa,
serviteur insigne de la liberté et de la justice.

ANTHONY FREELAND

Il y a un peu plus de deux ans, le 3 novembre 1915, disparaissait à Ottawa l'une des plus grandes figures de la lutte scolaire ontarienne: le Dr Anthony Freeland. Le défunt succombait à une affection cardiaque, aggravée chez lui par le poids de la lutte et des soucis qu'elle avait amenés jusque sur sa famille. Catholique fervent, fonctionnaire intègre et modèle, la mort le frappait à quelques heures d'une confession faite à l'église paroissiale, après une journée de dur labeur à son bureau, où, depuis plusieurs années, il avait servi son pays fidèlement. Il tombait à la manière des forts, tout d'une pièce, sans une faiblesse.

De tempérament plutôt pacifique et de nature douce, aimant les joies intimes de la famille, le Dr Freeland était un lutteur par principe plutôt que par inclination. Le désir de se dévouer pour la cause de l'enseignement, dont il avait été l'un des serviteurs fidèles, l'avait amené à la commission scolaire d'Ottawa; sa droiture d'âme s'était révoltée devant l'injustice qui frappait les écoles bilingues et son amour de l'équité en avait fait le champion des droits de la minorité ontarienne, l'un des artisans les plus dévoués de la résistance en face de la tyrannie dont quelques-uns de ses frères de sang s'étaient faits les instruments. Sa clarté de vision lui avait fait percevoir dès le début de la lutte l'ultime objectif des organisateurs de la persécution scolaire. Il avait vu derrière le fanatisme qui se déchaînait contre les écoles bilingues avec une brutalité révoltante et déconcertante, la haine plus forte encore de l'anti-religion, le désir subtilement caché d'atteindre plus tard l'organisme même des écoles séparées. Il avait tout de suite compris

le devoir que sa conscience lui dictait et jusqu'au bout il y était resté fidèle.

Je me rappelle encore les entretiens que nous avions ensemble au début de la lutte, la justesse d'observation et la clarté d'intuition avec laquelle il disséquait les motifs de la lutte, discernait les pièges cachés et conseillait la tactique à suivre. Il me semble le voir encore à la commission scolaire, portant droit sa belle stature, et exposant clairement à ses frères de sang, les commissaires irlandais, l'erreur de leur attitude et le danger qui menaçait l'existence même des écoles séparées. Il le faisait avec modération et gardait toujours son calme, même au milieu des plus rudes passes d'armes. Il agissait par conviction et jamais il ne l'oubliait. Envers les personnes il restait toujours charitable; respectant toutes les opinions, mais irréductible défenseur du droit et de la justice.

Certaines gens malhonnêtes ont tenté de ternir sa mémoire en le représentant comme un traître à sa race, un transfuge qui avait trahi les intérêts de ses propres frères. Jamais accusation plus déloyale et plus fausse ne fut portée contre un homme. Le Dr Freeland aimait profondément sa race et il avait conservé dans l'enceinte familiale toutes les vieilles traditions gaéliques. A la commission scolaire il avait toujours pris un intérêt très vif à toutes les questions se rapportant aux écoles anglaises séparées de la ville. Jamais il n'eût permis qu'une atteinte fût portée aux droits ou aux privilèges des écoles séparées irlandaises d'Ottawa. Il suivait avec une attention de connaisseur le développement de l'enseignement dans toutes les écoles et personne plus que lui n'était fier et orgueilleux des progrès enregistrés dans les écoles irlandaises. Je me rappelle avec quelle chaleur il avait défendu son projet de faire enseigner l'histoire irlandaise dans les écoles anglaises de la ville et avec

quel religieux enthousiasme il parlait du développement de l'amour des traditions nationales dans l'esprit des jeunes générations. A plus d'une reprise il avait repris ce thème dans nos conversations privées et il soupirait toujours après le jour où une politique plus large permettrait dans les écoles irlandaises un peu de l'usage de la langue des aïeux.

En pédagogue d'expérience et en homme prévoyant, il avait proposé un jour l'enseignement du français dans les écoles irlandaises, il avait, au comité spécial nommé pour s'occuper du projet, défendu sa thèse avec clarté et chaleur, mais il avait cédé devant l'opinion mal éclairée de la majorité de ses collègues. La s'étaient bornées "ses tactiques d'empiètement" et "ses manœuvres d'introduction du français dans les écoles irlandaises d'Ottawa."

Deux rapides années sont passées depuis le jour où il disparaissait de la lutte. L'âpreté du combat qui s'est toujours poursuivi a peut-être empêché encore l'éclosion d'un regret sincère chez ceux qui ont été ses adversaires, parce qu'ils n'ont pas compris comme lui l'injustice de leur attitude et le danger qui menaçait l'existence même des écoles séparées, mais leur admiration n'a pu manquer d'aller quand même à ce franc et loyal lutteur que fut le Dr Free and. La sympathie et la reconnaissance de toute la minorité française ontarienne lui sont acquises et passeront avec son souvenir dans l'histoire du développement français en Ontario. L'avenir ne peut manquer de rallier à ses vues et à ses actes ses frères mêmes, le jour où ils auront compris comme il l'avait fait l'intérêt de leur propre nationalité et des principes religieux qu'il avait voulu défendre, tout en protégeant les principes de justice et d'équité.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LES PROVINCES MARITIMES

Le temps approche où l'on pourra entreprendre d'écrire la véritable histoire de l'Acadie, car les documents publiés dans ces dernières années commencent à jeter sur les origines de cette province la lumière qui jusqu'ici manquait.

Souhaitons, en attendant, qu'un Walter Scott canadien se révèle parmi nous; il trouvera dans les annales de l'Acadie primitive ample matière à de savoureux romans. Les rivalités des d'Aulnay et des Latour, les exploits d'un Subercase, les aventures d'un Saint-Castin sont autant de sujets capables d'enflammer les natures enthousiastes et les âmes sympathiques aux malheurs d'une Évangéline.

Notre ambition à nous est plus modeste. Nous voulons tout simplement esquisser en quelques pages l'histoire de la naissance et des développements de l'Église catholique dans les Provinces maritimes. Les dimensions forcément limitées d'un article de revue nous interdisant les récits et les réflexions, nous nous contenterons d'offrir au lecteur, en aliment peu attrayant peut-être mais solide, une longue série de statistiques reliées entre elles par le rapide exposé de la suite des événements nécessaire à leur intelligence.

I

Chacun sait, parmi ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays, que le premier établissement permanent des Français au Canada fut fait non à Québec mais dans l'Acadie. Le fort de Port Royal date en effet de 1605. Il

fut construit par M. de Monts et donné à M. de Poutrincourt. Ce dernier y amena d'abord quelques prêtres séculiers, et plus tard, en 1611, des Jésuites. De cette époque datent la conversion du fameux chef sauvage Membertou et les premiers travaux d'évangélisation des Micmacs et des Abénaquis qui devinrent dans la suite de bons chrétiens et les fidèles alliés de la France.

Cette première colonie française ne dura malheureusement que quelques années. En 1614, une flotte anglaise commandée par Argall la détruisit de fond en comble.

Mais lorsque, en 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye nous rendit le Canada, le cardinal de Richelieu, en même temps qu'il renvoyait à Québec Champlain et les Jésuites, confia à Razilly et aux Capucins la mission de l'Acadie.

Nous n'avons pas à raconter ici les mémorables querelles qui divisèrent alors entre eux les seigneurs coloniaux d'Aulnay, Latour, Denys, etc., firent couler des flots de sang, paralysèrent la colonisation, et furent finalement cause de la chute de Port-Royal qui succomba en 1654 sous les coups des soldats de Cromwell. Notons seulement que les Capucins y firent une œuvre dont l'importance vient à peine de nous être révélée: ils y travaillèrent pendant une trentaine d'années, non seulement auprès des Français, mais chez les Sauvages, avec de grands fruits. Le nom de trente-deux missionnaires, parmi lesquels vingt-trois prêtres, nous est actuellement connu. En 1652, ils étaient en Acadie au nombre de seize. Après la chute de Port-Royal, la plupart furent déportés en France; mais leur supérieur, le P. Léonard, fut massacré par les Anglais, et quelques autres se réfugièrent parmi les sauvages, où l'un d'eux, le P. Joseph d'Angers, prolongea son héroïque ministère jusqu'au 17 mars 1667, date de sa mort.

A cette même date précisément, 1667, le traité de Bréda était signé qui restituait l'Acadie à la France.

II

Lorsque le nouveau gouverneur français, M. de Grandfontaine, arriva à Port-Royal, il s'empessa de demander à Monseigneur de Laval des missionnaires. Mais la population était si clairsemée et les prêtres étaient si rares que l'évêque de Québec éprouva de grandes difficultés pour lui donner satisfaction. Ajoutons, cependant, que ni lui ni ses successeurs n'abandonnèrent l'Acadie. Dès 1676, nous trouvons M. Petit chez les colons, et plus tard M. Bury. Les Jésuites visitaient les sauvages. Après ces premiers missionnaires il faudrait citer des Sulpiciens, des prêtres du séminaire de Québec, des Pères du Saint-Esprit, des Missions étrangères, des Récollets, etc., etc., qui, jusqu'à la conquête en 1760, exercèrent dans l'Acadie le ministère apostolique avec un dévouement auquel l'histoire a rendu justice.

Quelle était la population de la colonie au dix-septième siècle ?

Le premier recensement, opéré en 1671 sur les ordres du gouverneur, releva, en tout, 394 âmes, dont les trois quarts résidaient à Port-Royal. Celui de 1686 témoigna d'un progrès notable: 885 âmes réparties entre Port-Royal, les Mines, Beaubassin, etc., etc. Celui de 1693 donna le chiffre de 1,068 habitants. Dès cette époque l'émigration de France avait à peu près cessé.

C'est qu'il ne faisait pas bon vivre en Acadie. Dans cette province située à l'extrême frontière du Canada, on récoltait plus de lauriers que de grain. Si le Canada tout entier souffrait des guerres perpétuelles avec les colons

américains, on en souffrait bien davantage dans la Nouvelle-Écosse. En 1690, l'amiral Phipps inaugura par la prise de Port-Royal son expédition qui devait finir si malheureusement pour lui sous les murs de Québec. L'année suivante, le gouverneur Villebon rentrait triomphalement dans Port-Royal. Aussi, lorsque, après quatre expéditions désastreuses, les Anglais, conduits par Nicholson, forcèrent enfin l'intrépide Subercase à bout de forces à capituler, les pauvres colons éprouvèrent-ils, malgré leur chagrin, une espèce de soulagement. Le traité d'Utrecht, 1713, qui livrait la Nouvelle-Écosse, moins l'île du Cap-Breton, à l'Angleterre, permit du moins aux Acadiens de vivre en paix pendant quelques années, de cultiver leurs terres, de croître en richesses et surtout en nombre. Le recensement de l'Acadie anglaise, exécuté par le Récollet Félix Pain en l'année 1714, donna le chiffre de 2,528 habitants.

Ce chiffre s'éleva, en 1737, à 7,598 âmes. En 1755, lors du *Grand Dérangement*, les Acadiens comptaient environ 18,000 habitants; et leurs colonies, gagnant de proche en proche au-delà de la Nouvelle-Écosse, envahissaient les pays voisins connus aujourd'hui sous le nom de Nouveau-Brunswick, du Cap-Breton et de l'île du Prince-Édouard. Cette évidente protection de Dieu et cette prospérité inouïe parurent insupportables aux Anglais et aux coloniaux bostonnais, ennemis fanatiques de la France et de l'Église catholique, et la ruine des Acadiens fut décidée. On sait comment s'accomplit l'un des plus grands crimes dont ait à rougir la race anglo-américaine. En 1755, l'odieux gouverneur Lawrence, appuyé de la complicité des Bostonnais et comptant sur l'approbation au moins tacite du gouvernement britannique, fit saisir en pleine paix et arracher de leurs foyers six mille paysans qu'on jeta sur toutes les côtes américaines, où la plupart périrent de misère. Trois

ans après, les Français du Cap-Breton furent déportés en France. En 1763, ce fut le tour des habitants de l'île du Prince-Édouard de subir la proscription. Enfin, vingt ans plus tard, 1784, les Acadiens qui défrichaient les cantons sud du Nouveau-Brunswick furent également chassés et n'eurent d'autre ressource que de s'enfuir dans les forêts de la Madawaska et jusque dans la province de Québec. On comprend qu'après tant de coups la population française ait fléchi, tombant du chiffre de 18,500 âmes qu'elle comptait en 1755, à celui de 8,442 en 1771, et que les malheureux débris d'une colonie prospère, errant dans les forêts et sur les côtes, soient passés à l'état d'ilotes aux yeux de leurs persécuteurs.

Mais l'avenir leur réservait une éclatante revanche.

III

Le mouvement d'émigration anglo-saxonne au Canada commença par les Provinces maritimes. En 1749, lord Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, établit autour de Halifax une colonie de 2,544 individus; et dès lors, les émigrants ne cessèrent plus d'affluer.

La révolution américaine accéléra la colonisation.

On avait donné le nom de Loyalistes aux colons américains qui, pendant la guerre d'indépendance, restèrent fidèles à la mère-patrie. Trahis par la fortune, ils se réfugièrent au Canada, où ils furent accueillis avec les égards que méritaient leurs malheurs. Le gouvernement favorisa de toutes les manières leur établissement. Après le traité de Paris, 1783, vingt mille d'entre eux, paraît-il, se fixèrent dans les Provinces maritimes. Or, parmi ces émigrants et ces Loyalistes on comptait des catholiques. A partir de 1784, des Écossais catholiques colonisèrent la Nouvelle-Écosse et

l'île du Prince-Édouard. Quant aux Irlandais, ils n'arrivèrent en masse qu'à partir de 1819. Les Acadiens, de leur côté, se répandirent un peu partout, remontant vers le nord jusqu'à la baie des Chaleurs.

Combien y avait-il de catholiques et de Français dans les Provinces maritimes au commencement du dix-neuvième siècle ? Nous l'ignorons ; car les gouvernements de l'époque, suivant l'exemple de l'autruche légendaire et craignant de troubler leur repos, ne mentionnaient dans leurs recensements ni la religion des gens ni leur nationalité. Le recensement de 1861 tint, pour la première fois, compte des cultes. Le voici :

	POPULATION TOTALE	POPULATION CATHOLIQUE
Nouvelle-Écosse.	330,857	86,281
Nouveau-Brunswick.	252,047	85,238
Ile du Prince-Édouard	80,857	35,852
	<hr/>	<hr/>
Totaux.	663,761	207,371

Ces chiffres surprirent les protestants. Ceux du recensement de 1871 qui fit mention des nationalités devaient les surprendre bien davantage. Les voici :

	POPULATION TOTALE	CATHOLIQUE	FRANÇAISE
Nouvelle-Écosse.	387,800	102,000	32,833
Nouveau-Brunswick.	285,594	96,016	44,967
Ile du Prince-Édouard.	94,021	40,442	8,000*
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux.	767,415	238,459	85,800

Pour le coup ce fut une panique au camp protestant. Ces Acadiens que l'on méprisait si fort, que l'on considérait

* La population française de l'île du Prince-Édouard ici donnée est douteuse.

comme des épaves d'une race vouée à l'extinction, étaient donc ressuscités et pleins de vie? C'est que les peuples ne disparaissent que si, perdant confiance dans la Providence et en eux-mêmes, ils mettent volontairement des bornes à leur propre vitalité. Or, tandis que les Anglais des Provinces maritimes, cédant à des suggestions de bien-être matériel, limitent leur natalité, les Acadiens, dociles aux lois morales du catholicisme, grandissent avec une rapidité merveilleuse. En 1881, ils étaient déjà 108,605. Vingt ans plus tard, en 1901, leur nombre s'élevait à 144,345.

Le recensement de 1911 est encore plus suggestif que ceux qui l'ont précédé, et nous fait, pour ainsi dire, toucher du doigt l'importance sociale de ce qu'on est convenu d'appeler le miracle acadien. Nous reproduirons tout simplement ici une page de notre petit livre intitulé: *l'Église catholique au Canada*.

Tableaux comparatifs des recensements de 1901 et de 1911:

PROVINCE : ILE DU PRINCE-ÉDOUARD :	POPULATION TOTALE	CATHOLIQUE	FRANÇAISE
En 1901.	103,259	45,796	13,862
En 1911.	93,728	41,994	13,117

OBSERVATIONS.—Comme on le voit, la population de cette province qui n'a plus de terres vacantes diminue rapidement, du fait de l'émigration. Les Acadiens seuls, grâce à leur forte natalité, font encore bonne figure. Les catholiques non français de l'île sont des Écossais et des Irlandais.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :	POPULATION TOTALE	CATHOLIQUE	FRANÇAISE
En 1901.	459,574	129,578	45,061
En 1911.	492,338	144,991	51,746

OBSERVATION.—A part quatre mille catholiques étrangers et sauvages, tous les autres catholiques non français sont irlandais et écossais.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK :	POPULATION TOTALE	CATHOLIQUE	FRANÇAISE
En 1901.	331,120	125,698	80,097
En 1911.	351,889	144,889	98,611

OBSERVATION.—La population du Nouveau-Brunswick s'est accrue en dix ans d'environ vingt mille âmes. Or l'accroissement de la population acadienne dans le même laps de temps a été de 18,514. On compte dans cette province 2,068 catholiques sauvages ou étrangers. Les autres sont irlandais et écossais.

Résumé pour les Provinces maritimes. Recensement de 1911:

POPULATION TOTALE	CATHOLIQUE	FRANÇAISE
937,955	331,874	163,474

Et maintenant qui osera contester l'éloquence des chiffres ?

Ce chiffre de 163,474 âmes, si important en soi, représente-t-il la population totale de la race acadienne ? En aucune façon. Car, depuis une cinquantaine d'années, les Acadiens, entraînés comme tous les autres Canadiens par le mouvement d'émigration aux États-Unis, se sont répandus sur toutes les frontières et côtes américaines, depuis le nord du Maine jusqu'à Boston. En quel nombre, nous l'ignorons, mais il est probablement supérieur à 40,000 âmes.

Mais, dira-t-on, le facteur nombre n'est pas tout pour l'avenir d'un peuple, il faut compter encore sur le facteur intellectuel et social.

Assurément, répondrons-nous, et nous savons combien,

pendant un siècle, les Acadiens ont souffert de leur ignorance et de leur pauvreté. Ils étaient foulés aux pieds par leurs compatriotes de langue anglaise. Aujourd'hui, grâce à Dieu, tout cela est changé. L'enseignement s'est répandu. Les collègues acadiens de Memramcook, de Church Point et de Caraquet ont créé de toutes pièces une classe instruite qui a pris d'emblée la direction de la race et a reconquis ses droits sociaux. On compte aujourd'hui en Acadie nombre d'hommes éminents, sénateurs, députés, juges, avocats, médecins, commerçants, prêtres, et... même deux évêques. Les Acadiens ont recouvré leur place au soleil.

Il ne nous reste plus, pour compléter notre travail qu'à dire un mot de l'administration ecclésiastique des Provinces maritimes.

Après la conquête, l'Église passa dans ces provinces par une crise aiguë et prolongée. Les missionnaires y étaient l'objet de l'animadversion d'une population fanatique prévenue contre le catholicisme: d'ailleurs les prêtres manquaient partout au Canada.

Dans ces circonstances, les évêques de Québec ne firent point à leur tâche; ils entretinrent constamment dans le pays un certain nombre d'ecclésiastiques originaires du Canada, de France, d'Écosse et d'Irlande, lesquels suppléèrent par leur zèle à ce qui manquait du côté de la quantité et forcèrent le respect de leurs adversaires, jusqu'à ce que, finalement, la tolérance prévalût. En 1818, un prêtre du séminaire de Québec, Mgr Burke, fut nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse avec résidence à Halifax. L'année suivante, un évêque fut établi dans l'île du Prince-Édouard, avec le titre d'auxiliaire de Québec. Le diocèse de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, date de 1842; celui d'Antigonish, (autrefois d'Arichat) date de 1844; celui de

Chatham enfin, fut fondé en 1860, complétant les cadres de la hiérarchie catholique dans ces Provinces.

Observons ici que le diocèse de Charlottetown comprend, outre l'île du Prince-Édouard, les petites îles de la Madeleine, lesquelles, au point de vue civil, appartiennent à la province de Québec.

Recensement de la province ecclésiastique de Halifax, d'après les statistiques officielles de 1911:

	POPULATION TOTALE CATHOLIQUE	POPULATION FRANÇAISE
Diocèse de Halifax.....	59,283	30,777
“ Antigonish.....	85,708	20,969
“ Charlottetown.....	48,111	19,186
“ Saint-Jean.....	60,997	31,131
“ Chatham.....	83,892	67,480
	<hr/>	<hr/>
Totaux.....	337,991	169,543

Comme on le voit, les Acadiens français sont d'ores et déjà en majorité dans les deux diocèses de Saint-Jean et de Chatham, Nouveau-Brunswick. Il en serait de même au diocèse de Halifax, si quelques milliers d'entre eux, trop longtemps abandonnés, n'étaient devenus protestants. Ils se trouvent établis dans le comté de Lunenburg et aux environs.

fr. ALEXIS, cap.

POUR LES ÉTRENNES

Parmi les plus jolies étrennes qu'il soit possible d'offrir à un patriote, il ne faut pas oublier de compter l'abonnement à l'*Action française*.

Cela ne coûte qu'une piastre — et cette piastre est admirablement placée pour la cause nationale.

LETTRE OUVERTE

A M. le premier ministre
de la province d'Ontario,
Toronto.

Vous êtes, Monsieur le Premier, le chef d'une grande province productrice et commerçante. Votre devoir — Anglo-Saxon, vous l'aurez compris — est donc, si j'ose dire, de faire marcher l'industrie en faisant aller le commerce. Et rien n'est négligeable, de ce qui est honnête s'entend, pour activer les affaires.

Or les Anglais admirent les méthodes commerciales des Allemands autant qu'ils réprouvent leurs méthodes guerrières. C'est pourquoi j'espère que je pourrai impunément signaler à votre attention, Monsieur le Premier, et vous proposer en exemple une pratique à laquelle, en pleine guerre, se livrent nos ennemis. Les frères Paustian publient à Hambourg (7, Alsterdamm) un journal intitulé le Petit Parisien . . .

— Oui, oui, je vous comprends, Monsieur le Premier; vous pensez: "Les Allemands font en France de la propagande pacifiste en répandant par voie détournée la contre-
façon d'un journal parisien. Camouflage!"

Vous n'y êtes pas du tout, Monsieur le Premier. Les Allemands font une besogne bien plus utile, et que vous dédaignez: ils apprennent le français.

Le Petit Parisien . . . d'Hambourg n'est pas destiné au civil français, il est adressé au soldat allemand. Il contient des extraits des classiques français, des lectures commerciales, des modèles de lettres, des règles de grammaire avec exercices d'application. Son programme est ainsi conçu: "Aussitôt

que la paix sera conclue, il faudra que les commerçants allemands soient en état de reconquérir le commerce extérieur allemand paralysé pendant la guerre. Il est par conséquent indispensable de connaître les langues étrangères, et cette connaissance est indispensable pour le fabricant, le technicien, l'ingénieur, le fonctionnaire, le juriste, l'officier, l'étudiant, l'instituteur, le professeur des écoles supérieures, en un mot pour tous les hommes éduqués. Plus que jamais l'Allemand a besoin de se perfectionner dans la connaissance des langues étrangères. . . .”

Et le lecteur reconnaît l'utilité de ce journal, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante, signée J. C., négociant à Düsseldorf. “Quoique j'aie habité pendant longtemps la France, je dois reconnaître que j'ai toujours appris quelque chose de nouveau par la lecture de votre journal le Petit Parisien. C'est précisément pendant la guerre que ce journal est d'une haute importance pour chacun de nos commerçants.” Et c'est ainsi, Monsieur le Premier, que l'industriel, le commerçant, le voyageur allemands, momentanément mobilisés, apprennent la langue des marchés étrangers, à commencer par celle de leur ennemie immortelle, dont ils ne tiennent cependant pas la clientèle pour perdue.

Sa clientèle, la France l'offre au Canada, — et le récent rapport de la mission commerciale canadienne indique combien elle sera importante. Alors, Monsieur le Premier, ce que font les Allemands pour conquérir un client qui se dérobe, ne le tenterez-vous pas afin d'accueillir ce client qui vient à vous avec son or ?

Plus près de vous, tout près, une vaste province offre à vos produits agricoles, à vos articles usinés les débouchés les plus accessibles; mais de plus en plus le Canadien français préfère, comme tout le monde du reste, débattre ses achats dans sa langue. Et sa clientèle n'est pas négligeable: avez-vous

jamais songé, par exemple, Monsieur le Premier, que nos nombreux enfants — que certains des vôtres nous reprochent parfois étourdiment — font vivre des milliers de vos ouvriers ?

Dans l'espoir que ces lignes respectueuses contribueront à rendre enfin votre cabinet perméable à l'idée qu'il est expédient que vos administrés, même ceux de race française, apprennent le français, je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Premier, l'expression des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur de me souscrire votre très humble et très obéissant serviteur,

LÉON LORRAIN.

NOS QUARANTE-HUIT PAGES

La nouvelle que l'*Action française*, à partir de janvier prochain, paraîtra sur quarante-huit pages au lieu de trente-deux a fait grand plaisir à nos amis. De toutes parts on a bien voulu nous en féliciter.

Il reste maintenant à utiliser ces quarante-huit pages. Nous nous en servirons d'abord pour varier et fortifier nos rubriques: nous commencerons dès janvier la publication d'une enquête sur nos forces nationales, à laquelle participeront quelques-uns des hommes les plus connus du pays; nous publierons en même temps une série d'études sur l'emploi des capitaux canadiens, etc.

Mais il faut que nos amis profitent de ce nouveau progrès pour grossir le chiffre des abonnements et celui des annonces. Il n'est personne qui ne puisse nous aider de ce côté-là et il suffirait d'un léger mouvement d'ensemble pour doubler notre tirage actuel.

LES RENOUVELLEMENTS

L'année achève. Nous espérons que nos amis voudront bien immédiatement renouveler leur abonnement.

Une excellente coutume à prendre, ce serait de joindre à ce renouvellement un ou plusieurs abonnements nouveaux. Souvent, on n'aurait pour cela qu'à dire une parole opportune.

Que nos amis veuillent bien y songer !

A TRAVERS LA VIE COURANTE.

\$5.00 upwards Au rez-de-chaussée de l'hôtel des postes, rue Saint-Jacques, à Montréal. Tout près de l'entrée principale se trouvent deux guichets pour la vente des timbres-poste. Depuis quelques mois, au-dessus du dernier une pancarte est suspendue avec cette inscription: *\$5.00 upwards*.—Ah ! remarquait l'autre jour un brave homme dont la connaissance de l'anglais est rudimentaire, pour *\$5.00* il faut aller en haut. . . Et il se dirigea vers l'ascenseur.

Comme un employé passait: "A quel étage, monsieur, les timbres?" demanda-t-il.

— Mais ici même.

— J'en veux pour *\$5.00*.

— Deuxième guichet.

— Mais c'est marqué: En haut !

— L'autre sourit. En haut. . . en haut de *\$5.00* !

— ? ? ?

— Vous ne comprenez pas ? Cela veut dire que quand on veut des timbres pour *\$5.00* ou plus, on s'adresse à ce deuxième guichet. Est-ce clair ?

— C'est clair, maintenant que vous me le dites. Mais ce ne l'était pas sur votre pancarte. Si c'était écrit en français, on ne se tromperait pas !

— Cela ne me regarde pas ! repartit l'employé. Et il tourna les talons.

Mais ça regarde tout de même quelqu'un, ça regarde certainement, par exemple, le maître de postes. Et comme ce fait est absolument authentique, qu'il a même dû se produire plus d'une fois, une réforme s'impose. Est-il si difficile de mettre à côté de l'inscription anglaise une inscription française ? Il en est ainsi pour presque toutes les autres affiches de l'édifice. Celle-ci ne devrait pas faire exception.

*A la bibliothèque
municipale*

Même remarque pour la bibliothèque municipale. Les affiches bilingues y existent, nous le savons. Mais n'en manque-t-il pas quelques-unes ? "Samedi dernier, m'écrivit un ami, je suis allé visiter

la bibliothèque municipale. Dans la salle d'entrée, il y a un grand comptoir sur lequel on trouve des formules en anglais seulement — *Suggestions to Book Committee* — et aussi des fiches indiquant le numéro du siège du lecteur et l'ouvrage qu'on lui a prêté. A voir toutes ces feuilles en anglais on a bien vite l'impression d'être dans une bibliothèque exclusivement anglaise, et cette impression fut pénible pour moi. J'ai pensé vous en avertir afin que vous en disiez quelque chose dans l'*Action française*, si vous le jugez à propos."

Certainement qu'il est à propos de parler de ces choses, de signaler ces manquements. Si nous le faisons plus souvent, il y aurait moins d'abus.

Au Château Ramesay

Aussi sans scrupule je publie cet extrait d'une autre lettre reçue presque en même temps. "Au château Ramesay, qui est sous la direction de la Société numismatique de Montréal, dont les membres sont en partie canadiens-français, il n'y a pas de catalogue imprimé en français. Les objets qu'on y a groupés sont cependant pour la plupart d'origine canadienne-française. Et il n'y aurait pas moyen d'avoir un catalogue rédigé dans notre langue ! Je crois le contraire et c'est pourquoi je vous écris . . ."

Hôtel des postes, Bibliothèque municipale, château Ramesay, non, il n'est pas tolérable qu'en ces endroits situés en pleins centres canadiens-français, où nos compatriotes sont obligés de se rendre souvent, où nous conduisons nos visiteurs — tels Joffre et aussi l'amiral Chocheprat . . . — il n'est pas tolérable que la langue française soit injustement traitée. Les détails que nous venons d'indiquer ont pu échapper aux autorités. Nous espérons qu'il suffira de les leur avoir signalés.

Un Ontarien unilingue

Deux autres lettres dans mon courrier, l'une d'un brave cultivateur de Saint-Bruno, l'autre d'un marchand d'Acton Vale. Le premier avait fait une commande chez un manufacturier de Galt, dans l'Ontario. Savez-vous quelle réponse il reçut ? Je transcris textuellement. "*Owing to your letter having been written in French we have to send it to Montreal to be translated, which account for the delay in forwarding this repair*".

Était-ce la première fois que cet Ontarien recevait une lettre en français ? Ce ne sera pas, dans tous les cas, la dernière, me dit mon correspondant, car il faut que je lui écrive de nouveau, mais je vais lui

proposer, afin de supprimer les délais, de prendre à son service un jeune homme bilingue qui pourra lui être très utile . . . Excellente idée que l'Ontarien aurait eue lui-même si ses clients du Québec lui écrivaient constamment en français.

Une bonne leçon Le marchand d'Acton Vale, lui, était en proie à une légitime indignation. Il porte en effet un nom bien français, il fait affaires avec une compagnie de Montréal dont le gérant est canadien-français et il reçoit cependant de cette compagnie une lettre rédigée en anglais du premier au dernier mot. Mais attendez un peu. Lorsqu'on s'appelle, écrit-il en substance à ce gérant, X . . . comme vous, et Y . . . comme moi, il faut manquer totalement de patriotisme et de fierté pour m'adresser une lettre ainsi écrite en anglais !

Humblement le gérant s'excusa. Il y avait eu probablement erreur . . . malentendu . . . on ne recommencerait pas . . . etc. La leçon avait porté.

Pays de langue anglaise Si dures soient-elles parfois, ces leçons sont nécessaires. Il faut en effet secouer sans retard et énergiquement ce vernis anglais dont on veut recouvrir notre éducation, nos mœurs, nos relations commerciales et sociales. Autrement il adhèrera si fortement à nos vies que nous ne pourrons plus nous en débarrasser. Et nous aurons alors vraiment figure d'Anglo-Saxons. Déjà ne masque-t-il pas aux yeux de plusieurs nos traits ethniques ? Je lisais dernièrement, dans la *Réforme sociale* de Paris, la chronique du baron Angot des Rotours : Le mouvement économique et social. Il parlait ce mois-là, des finances britanniques et de la coopération agricole au Canada. Aussi n'avait-il pas hésité à écrire, comme sous-titre : *Pays de langue anglaise !*

Et nous voilà, une fois de plus, classés par les Français eux-mêmes. Le temps est passé où Étienne Lamy nous saluait comme "des fils de France" et au nom de sa patrie glorifiait "notre commun langage." Nous ne sommes même plus un pays bilingue. Nous sommes — un baron français vient de l'écrire — un pays de langue anglaise !

Mais après tout qui donc l'a induit en erreur, ce brave baron, si ce n'est nous-mêmes ? Nous recueillons ce que nous avons semé. Ce sont les fruits amers de nos faiblesses, de nos concessions, de notre inertie. Puisse leur goût âcre nous ramener aux saines traditions de nos aïeux, à leur fier patriotisme !

PIERRE HOMIER.

LA PETITE FILLE QUI VOULAIT PARLER FRANÇAIS...

Notre ami Lozeau a bien voulu, au nom de l'*Action française*, saluer Mlle Marie-Thérèse Archambault, la courageuse enfant qui, à Ottawa, le 24 septembre dernier, soutint si courageusement les droits de sa langue. Nous voulons consigner ici, d'après le récit publié dans le *Droit* du 1er octobre par M. J.-Albert Foisy, ce fait qui appartient maintenant à l'histoire de la résistance française au Canada. Nous citons l'essentiel de l'article de M. Foisy :

“La scène se passe dans les bureaux de la compagnie des Tramways d'Ottawa. Les acteurs sont les commis de cette compagnie et une petite fille âgée de 13 ans, de la ville de Hull. Les spectateurs sont plusieurs garde-moteurs, conducteurs et même un inspecteur de cette même compagnie. Le temps, lundi 24 septembre vers 5 heures de l'après-midi.

“La fillette qui fréquente le couvent dans la ville d'Ottawa, s'avance dans le bureau de la compagnie, avec la somme d'argent requise pour la circonstance et demande au commis de lui vendre une carte d'écolière, pour voyager sur les tramways de la compagnie.

“Comme la demande a été faite en français, on lui refuse la carte et on lui dit qu'elle doit la demander en anglais.

“La fillette répond qu'elle vient acheter un billet de la compagnie, qu'elle apporte de l'argent et qu'elle a le droit de demander ce qu'elle désire en français. Les cinq ou six jeunes filles du bureau se mettent alors à rire et à se moquer, lui disant qu'elle est une bad girl.

“Comme ce n'est qu'une fillette, on pense la réduire facilement par l'attente et la fatigue. Aussi, on la laisse attendre dans le bureau, de 5 heures à 7 heures 30 du soir, c'est-à-dire jusqu'à la fermeture du bureau

“Entre temps, comme elle ne se décidait pas à faire sa demande en une autre langue qu'en français, un des conducteurs, qui a pitié de la petite, s'avance vers elle et lui dit de dire deux mots en anglais et qu'immédiatement, grâce à la magie de ces deux mots, le commis va lui libeller son billet. Et il lui offre de lui enseigner ces deux mots si elle les ignore. Il lui conseille aussi de le dire en anglais pour ne pas faire rire d'elle.

“La petite répond qu'elle sait dire ce qu'elle veut en anglais, comme en français, mais qu'elle a le droit d'obtenir ce qu'elle veut en français, parce que la langue française est officielle dans tout le Canada et que, d'ailleurs, le commis l'a très bien comprise quand elle a fait sa demande la première fois. De plus, s'il a honte de sa langue, lui, elle n'en a pas honte. Ils lui offrent alors de l'argent pour qu'elle le dise en anglais. La petite répond qu'elle ne veut pas de leur argent, qu'elle veut un billet pour lequel elle paiera.

“Le temps s'écoule lentement, et les représentants de la compagnie ne voient pas venir le moment où la petite va céder. Alors, avec un grand courage et une délicatesse de sentiments dignes de ces gens, ils tentent de la prendre par un autre moyen, et ils éteignent toutes les lumières, espérant que la petite va s'en aller.

“La petite a vu, cependant, que les commis et les employés ont laissé leur argent sur les tables et elle suppose que ce n'est pas de cette manière que ces gens prennent soin de l'argent des actionnaires. . . et elle attend.

“Vers 7 heures 30, comme on se préparait à fermer le bureau, et qu'il était assez tard pour qu'elle retourne, la petite se dispose à partir. Alors, une des filles du bureau lui donne une correspondance, mais lui refuse son billet.

“La petite s'en retourna donc sans obtenir satisfaction, quoique la majorité de ceux qui étaient là sussent fort bien ce qu'elle voulait et comprissent le français.

* * *

“Ce fait est bien insignifiant en lui-même, mais il n'en dénote pas moins une étroitesse d'esprit extraordinaire chez ceux qui se sont rendus coupables d'une telle conduite.

“Les employés de la compagnie, qui comprenaient parfaitement ce que la petite voulait, n'avaient qu'à lui donner son billet sans un mot, et l'incident aurait passé inaperçu. Mais, ce fut le contraire. La haine du français a trouvé là une belle occasion de se manifester, et elle s'est manifestée dans toute sa laideur et sa bêtise.

“On refuse la petite, on lui dit de demander en anglais. Comme elle ne cède pas, on veut la chasser et pour mieux le faire, on éteint les lumières.

“Voyant que la petite reste quand même, on cherche à la gagner par l'appât de l'argent, dans l'espoir que pour quelques sous, la petite reniera sa langue.

“Il s'est trouvé que la petite était aussi insensible à la corruption qu'aux moqueries, aux ténèbres et à la peur.”

Ce sobre récit fit passer chez tous ceux qui le lurent un frisson de colère et d'admiration. L'un des hommes qu'il avait le plus émus, M. l'abbé Baillairgé, curé de Verchères, se souvenant de l'héroïque enfant dont le souvenir illumine l'histoire de son propre village, voulut connaître le nom, discrètement voilé jusque là, de la fillette qui continuait à deux siècles de distance le geste de Madeleine de Verchères. Il apprit qu'elle s'appelle Marie-Thérèse Archambault et qu'elle est la fille du maire de Hull, M. le Dr Archambault, la petite-fille de feu le juge Olivier, de Joliette. D'accord avec leur curé, les jeunes filles de Verchères décidèrent d'offrir à Mlle Archambault une médaille d'or qui lui fut remise dans la salle Notre-Dame de Hull, le 11 novembre, par l'un de nos confrères du *Droit*, M. Thomas Poulin. Cette médaille, sortie des ateliers de la maison Caron de Montréal, porte, à la barette, l'inscription: *A Marie-Thérèse Archambault*; sur l'écusson: *Les jeunes filles de Verchères*; en haut de l'écusson, un castor; en bas, de chaque côté, quelques feuilles d'érable; en exergue: *24 septembre 1917*, au verso: *Lutte pour le français*. Elle était accompagnée de la lettre suivante:

"Fières de Marie-Thérèse Archambault qui, le 24 septembre dernier, luttaît si courageusement pour le français, contre la morgue haineuse et insolente des commis (garçons et filles) au bureau des tramways, à Ottawa, les jeunes filles de Verchères lui offrent une médaille d'or, comme témoignage d'admiration et comme encouragement à la cause du français dans l'Ontario.

"Puisse la jeunesse canadienne française être animée partout d'un tel esprit, et l'avenir du français est assuré.

"Honneur donc à la courageuse enfant !

"Honneur à ses parents !

"Honneur à ses maîtresse: !

F.-A. B., ptre, curé."

Verchères, 8 novembre 1917.

Mlle Archambault a gentiment, en quelques phrases simples, remercié ses jeunes amies de Verchères.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a voulu, elle aussi, présenter à la petite écolière son respectueux hommage. L'*Action française* est heureuse et fière, de lui adresser aujourd'hui le sien, au nom de la *Ligue des Droits du français* et de tous ses lecteurs.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

CONFLIT DES RACES

Plusieurs fois déjà, la revue des Jésuites anglais, le *Month*, a exposé à ses lecteurs, d'un ton qui nous était sympathique, le conflit des langues et des races au Canada. Encore au mois d'août dernier, son directeur constatait la différence des traitements subis par la minorité anglaise dans Québec et la minorité française dans les autres provinces, et il flétrissait énergiquement ceux qui sont responsables de cette injustice, en particulier le gouvernement ontarien.

Comme il fallait s'y attendre, ces remarques n'ont pas eu l'heur de plaire à quelques lecteurs canadiens de langue anglaise. "Nous avons reçu — dit à ce propos le directeur du *Month*, dans la livraison d'octobre — de maint endroit du Dominion des lettres plus énergiques que polies, contestant notre appréciation de l'état des affaires et accusant d'ordinaire l'élément français de la population d'être trop sensible, déraisonnable, agressif et injuste à l'égard des groupes de langue anglaise." Ces lettres cependant ne l'ont pas ému outre mesure. "Nos vues, continue-t-il, bien que nécessairement fondées sur des renseignements de seconde main, furent confirmées de sources si diverses et si dignes de confiance, de vive voix et par écrit que, à défaut d'un exposé accessible de l'autre côté de l'affaire, il semblait prudent de les exprimer. Ainsi cette excellente revue bi-mensuelle, *The Catholic Mind*, publiée par l'*America Press*, dans son numéro du 22 juin, expose dans de plus grands détails et avec beaucoup plus de force que n'a fait le *Month* les griefs de langage des catholiques français de l'Ontario. Aussi longtemps que ce vigoureux écrit reste sans réponse, on peut fort bien conclure qu'il n'y a pas de réponse à lui faire. Nous comprenons que le bilinguisme puisse être regardé comme un embarras par la population d'origine anglaise, mais tant que les droits des Français sont garantis par l'Acte originel de la Confédération, on ne peut les blâmer d'y insister."

Ajoutons simplement que l'article du *Catholic Mind*, loué par le directeur du *Month* a été publié en une élégante plaquette par la *Ligue*

des Droits du français et qu'on peut se le procurer à ses bureaux au prix de 5 sous l'exemplaire, 50 sous la douzaine, \$4.00 le cent, port en sus. C'est une excellente brochure de propagande pour les milieux anglais.

P. H.

LES ACADIENS

Nos frères d'Acadie ont eu, le mois dernier, une très grande joie. Mgr Chiasson, vicaire apostolique du Golfe, le second évêque de leur race, a été sacré dans la petite église de Church Point, en face du collège où, pendant de longues années, il s'est dévoué à la formation de la jeunesse acadienne.

Pour commémorer cet heureux événement, l'*Action française* n'a cru pouvoir mieux faire que de demander au R. P. Alexis de nous faire l'honneur de résumer ici l'histoire de l'Église catholique aux Provinces maritimes et les fastes glorieux de l'Acadie. Il nous a paru que ce serait le plus délicat hommage à offrir au vénérable prélat et à nos frères de race.

Nous remercions le R. P. Alexis d'avoir bien voulu nous permettre de réaliser un projet qui nous tenait profondément au cœur.

NOS CONFÉRENCES

M. l'abbé Groulx, directeur de la *Ligue des Droits du français*, a fait aux Trois-Rivières, le 7 novembre, une conférence dont les recettes seront consacrées à la propagande de l'*Action française*. M. l'abbé Groulx a traité de l'*Éducation du patriotisme*.

Cette réunion avait été organisée par la *Ligue de la Patrie canadienne*, à laquelle nous tenons à dire ici toute notre gratitude.

Quelques autres réunions sont en préparation. Nous prions ceux de nos amis qui voudraient en organiser de vouloir bien se mettre en relations avec le secrétariat de la *Ligue des Droits du français*, bureau 32, Immeuble de la *Sauvegarde*, à Montréal.

PARTIE DOCUMENTAIRE.

UN DISCOURS DE Mgr BÉLIVEAU—LES ANGLO- PROTESTANTS ET NOUS

Nous empruntons aux Cloches de Saint-Boniface du 15 octobre 1917 ces "larges extraits" du discours prononcé par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, à la bénédiction de la nouvelle église belge de Saint-Boniface:

MES CHERS FRÈRES,

Nous sommes heureux de pouvoir bénir aujourd'hui l'église que vous venez d'ériger; elle sera un centre d'action religieuse plus intense auprès des Belges et particulièrement auprès de ceux qui ne comprennent pas, ou qui ne comprennent que très imparfaitement le français.

C'est la réalisation d'un des plus chers désirs du grand disparu, je veux dire de Mgr Langevin, de regrettée mémoire. Fidèle à sa politique si apostolique et je dirais volontiers si loyale envers tous, il avait songé depuis au moins dix ans à fonder une paroisse pour la desserte religieuse des Belges de Saint-Boniface.

Quatre ans après son élévation sur le siège épiscopal de Saint-Boniface, Mgr l'Archevêque défunt a fondé dans la partie nord de Winnipeg une paroisse nationale pour subvenir aux besoins religieux des Allemands et des Polonais, qui se trouvaient si nombreux dans cette partie de la ville.

Cinq ans plus tard, la population devenant plus considérable et les difficultés grandissant entre Allemands et Polonais, Monseigneur fonda en 1904 la paroisse de Saint-Joseph pour les Allemands et la paroisse du Saint-Esprit, fondée en 1899, demeura aux Polonais. Il assura ainsi la paix religieuse entre ces deux éléments. Ces deux nouvelles paroisses furent confiées aux soins intelligents des Oblats de Marie Immaculée, qui ont des sujets de diverses langues.

En 1902, Monseigneur fonda la paroisse de Saint-Nicolas pour la desserte des Ruthènes qui ne pouvaient être qu'imparfaitement desservis par les Pères polonais du Saint-Esprit à cause de la différence de rites.

En 1905, Monseigneur pensa à ceux de son sang. Lui qu'on a parfois taxé de nationalisme étroit, savait aller aux autres avant d'aller aux siens, quand il en était besoin. Ce qu'il fit pour l'érection des paroisses il le fit également pour l'œuvre de presse. Il ne demanda la fondation de *La Liberté* qu'après avoir puissamment contribué à l'affermissement de l'œuvre de presse fondée par ses frères en religion, les Révérends Pères Oblats, œuvre qui fait tant de bien au sein des populations de langues anglaise, allemande et polonaise. On sait de plus que sans lui le journal destiné aux Ruthènes n'eût pas vu le jour. En 1905 donc, Monseigneur fonda la paroisse du Sacré-Cœur de Winnipeg pour la desserte religieuse des gens de langue française de cette ville. Il fit même un effort pour fonder une paroisse pour la desserte des Arméniens de Winnipeg. Une petite propriété fut achetée, à cet effet, mais ses démarches ne purent aboutir. Elles montrent quand même la largeur de ses vues et le désir qu'il avait de porter la foi dans les âmes par le canal naturel de la langue maternelle de chacun.

Les quatre paroisses de Sainte-Marie, de l'Immaculée-Conception, de Saint-Ignace du Fort-Rouge et de Saint-Édouard restaient pour la desserte des gens de langue anglaise.

La population de langue anglaise de Saint-Boniface, qui se trouve aussi près de l'église Sainte-Marie de Winnipeg et de l'église Saint-Ignace que de la cathédrale de Saint-Boniface — les deux villes formant un tout géographique — fréquenta ces deux dernières paroisses.

Pendant ce temps Monseigneur pensait à ses Belges de Saint-Boniface. Vous le savez, depuis dix ans il a constamment tenu un prêtre parlant le flamand attaché à la desserte de la cathédrale pour les Belges et je sais personnellement que les instructions données à ces prêtres étaient d'organiser le plus tôt possible une paroisse pour votre avantage exclusif. Ses efforts ne furent pas toujours heureux, mais ceux qui savent, peuvent hautement attester qu'il n'y eut pas de sa faute. Il y a quatre ans à peu près, il s'efforça de réaliser ses projets en faisant appel à une communauté religieuse ayant des sujets parlant le flamand. Un moment la chose sembla tout arrangée, mais vous savez comme moi que la guerre vint tout arrêter.

Enfin, sous l'habile et très zélée direction de votre desservant actuel à la cathédrale, M. l'abbé Kwakman, assisté par un comité dont je ne saurais trop louer le zèle, l'activité et le désintéressement, le projet, longtemps caressé par Mgr l'Archevêque défunt, voit sa réalisation. Je m'en réjouis et je prie Dieu qu'il fasse descendre sur cette œuvre nais-

sante ses bénédictions de choix. J'ose espérer que les Belges, se sentant plus chez eux dans cette église qui est à eux, en feront une œuvre prospère pour le bon crédit de leur nom, ce qui n'est pas méprisable, bien que ce soit une considération secondaire, mais surtout pour le salut d'âmes qui peut-être se sont un peu négligées jusqu'ici.

C'est cette dernière considération uniquement, nous pouvons le dire, qui nous a pressé à seconder de toutes nos forces votre bon vouloir, et cela à l'encontre de certaines vues justifiées peut-être au simple point de vue humain, mais un peu pusillanimes, croyons-nous, en face d'une œuvre qui doit avoir tant à faire avec le salut des âmes.

J'aurais préféré sans doute faire de cette paroisse une paroisse territoriale régulière. Ce serait plus en conformité avec le droit commun qui régit la sainte Église; elle ne prohibe pas une autre organisation, mais semble préférer la première.

Les conditions spéciales que présente l'Ouest canadien maintenant et qu'il présentera de longues années encore, nous en avons la conviction fondée sur l'expérience de notre diocèse depuis plus de vingt ans, nous forcent à conclure qu'une organisation nationale peut seule donner aux âmes ce qu'elles requièrent en attendant que le très lent procédé de fusion de tant de groupes divers permette une autre forme d'organisation religieuse. Vouloir hâter la solution de ce problème par des moyens qui ne manquent pas de violence, est d'abord en retarder la solution, puis jeter bien des âmes dans le gouffre de l'indifférence religieuse.

C'est notre conviction. Aussi nous sommes prêt à faire tous les efforts possibles pour donner à tous ce que nous donnons aujourd'hui aux Belges de Saint-Boniface, à la condition toutefois qu'ils soient prêts à imiter la conduite actuelle des Belges. Nous ne pouvons absolument plus faire présentement et dans un avenir, dont nous ignorons la durée, les sacrifices financiers très considérables, trop considérables peut-être, que nous avons faits dans le passé.

Maintenant, chers Frères, comptez sur votre archevêque pour tout ce qu'il sera en son pouvoir de faire. Je n'ai pas besoin de vous assurer de ma chaude sympathie. La belle conduite tenue par les héroïques Belges pour la défense de l'honneur, du droit et de la fidélité à la foi jurée, vous rendrait très chers à notre cœur si déjà les rapports surnaturels qui sont les nôtres n'avaient fait de la chose une intime réalité.

Vous avez donné au monde une leçon que plusieurs ont besoin d'apprendre, et qui est surtout pratique dans notre Manitoba, qui ne

semble pas avoir une haute idée de la fidélité à la foi jurée, que doit avoir tout homme d'honneur.

Soyez fidèles au Dieu qui se va se faire petit, se cacher sous les voiles eucharistiques pour habiter parmi vous dans cette modeste église, qui n'est, nous osons l'espérer, que le commencement d'une grande œuvre. Croyez bien que ce Dieu est magnifique et qu'il sait rendre au centuple ce qu'on fait pour lui.

Soyez fidèles à la sainte Église, le lieutenant de Dieu sur terre et notre mère dévouée.

Soyez bien unis et le succès est assuré. Je vous le souhaite en priant Dieu de rendre mon souhait effectif. Qu'il vous bénisse comme je vous bénis au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Nous extrayons de l'*Enseignement Primaire* de septembre 1917 cette pièce importante:

At the convention of the Dominion Educational Association held at Ottawa on January 31st and February 1st and 2nd, 1917, the delegates gave an account of conditions and progress of school work in the different provinces. Mr. J. C. Sutherland, inspector-general of the Protestant schools of Quebec, was requested by the Superintendent to report for this Province. From the official report of the Proceedings we make the following quotations, with some verbal corrections furnished by Mr. Sutherland himself:

"We have a Department of Public Instruction as in the other Provinces, but there is no Minister of Education. At the same time the Secretary of the Province is responsible for the Department to the Legislature. The head of the Department is the Superintendent. Next, there are two secretaries of the Department, an English secretary and a French secretary. The division is not Catholic and Protestant, but of course it is essentially that. Nevertheless, on the English side we prepare the replies to all English correspondence, Catholic or Protestant, and on the French side all the French correspondence, Catholic or Protestant, is attended to. When the questions are mere matters of fact, there is no reference from the one side to the other, but when it is a question of giving advice there is mutual consultation. There has never been a particle of friction in the Department in this respect since Confederation or before that date. The Council of Public Instruction is not, as in other provinces, merely the cabinet. It is a large body consisting of the Roman Catholic bishops of the Province and a number

of appointed members, Roman Catholic and Protestant. It is divided, however, into the two committees. The Catholic Committee makes the Regulations for the Catholic schools and the Protestant Committee makes the Regulations for the Protestant schools. These are the regulations for the organisation and the discipline of the three kinds of public school—the elementary, model and academic. Each committee makes its own regulations regarding the courses of study (including the languages), the holidays, the text-books, the inspection boundaries, the examinations for inspectors, teacher-training, etc.

Dr. Waugh: You have no county inspectors?

Mr. Sutherland: No. The Catholic Inspectors have just about a county; some of them have as many as two counties; there are forty-six Catholic inspectors. Inspector Honeyman has the Counties of Pontiac, Labelle and Ottawa, but in all three counties he has only 126 schools, nearly all single-teacher schools. Consolidation is making progress. We are doing just what Dr. McKay spoke of. We speak of that smaller kind of consolidation as partial, and the complete consolidation is where we gather in five or six schools, and they are all under one board, which makes it easier, and we call that complete consolidation because they can be raised to model rank. In regard to the grants for consolidation, the Government gives us carte blanche to say how much we shall give. I go to the Boards, hold public meetings, find out how much it is going to cost them, and if the rate is low, 40 cents, I say to them: "Come up 10 cents and we will give you so much towards your transportation." When Sir Lomer Gouin first proposed this grant at the request of my old friend, the late Hon. Mr. Mackenzie, the Provincial Treasurer, he asked how much we would need; I said I could not tell; we would want perhaps a couple of thousand dollars the first year. He said: "Take what you need, but we will put you a limit for the time being of \$6,000." Well, we have not come up to that yet; I think this year will be a little over \$4,000. Let me tell you that that is to the Protestants, and that the Catholics are not getting a cent for consolidation because they are not asking for it; but whatever is needed for Protestant education is cheerfully given. Let me tell you a little secret. For 51 years they did not increase the number of the normal schools, until about four years ago. We were receiving one-third of the grants for normal schools. The Government of that day, before Confederation, said: "You Protestants pay more attention to normal school training than we do; we are going to give you more." The grant was \$50,000 and the Protestant share was \$16,000 when we were only entitled to \$6,000 or \$7,000.

Dr. Waugh: Do you know how that was arrived at?

Mr. Sutherland: They just said, "You are entitled to more because you take more interest in normal school training."

Inspector Lang: You are not really under an iron despotism, then?

Mr. Sutherland: No. We have wonderful freedom, and whatever is needed is given. We never have any trouble. Agriculture and drawing are the only two compulsory subjects in the general school law. I was on the Protestant Committee for seven years before I was appointed in the Department. The members of the Committee are appointed for life by Government; they never remove anybody. The law says: "During good behavior", but as a matter of fact they never remove them. There is no salary, but they pay the expenses. The Protestant Teachers' Association of the Province elects a member every year also. School gardens are practically gone from our Protestant schools whilst in the Catholic schools they are growing; they have now nearly a thousand school gardens, and they have an enthusiastic man, Prof. Dallaire, working all over the Province, and they are working horticulture with it, and have had some charming results. In the Protestant parts of the country, the school garden has to be neglected for two months in the year, whereas on the Catholic side the teacher lives near the school and she can look after it, and therefore it is attended to in the summer time. We have a complete system of reporting for the census, and also for the school attendance.

Dr. Waugh: The text books have been greatly improved in the last 16 years?

Mr. Sutherland: Yes.

Dr. Carter: You are getting along very harmoniously, and you seem very optimistic.

Mr. Sutherland: We never have any trouble; we are as happy as clams down there.

EXPLANATION: A summary of Mr. Sutherland's remarks has appeared in several of the newspapers of this Province, taken from the official Proceedings. Mr. Sutherland explains to us that the official reporter fell into several errors, no doubt from lack of acquaintance with the Quebec System, and that a lack of consecutiveness in some of the report is due to the fact that the different sentences were replies to questions from the members present. Only a few of the questions are indicated in the report.